



FFESSM

FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

6 > 7 JUIN 2026

Slalom
CHAMPIONNAT
DE FRANCE
NAGE EN EAU VIVE



PORCIEU-AMBLAGNIEU /
L'ÎLE DE LA SERRE

 **MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**
Liberté
Égalité
Fraternité

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

isère
LE DÉPARTEMENT

 **MONTALIEU-VERGIEU**

 **LA FONT**
SSURANCES

subaqua

6 et 7 juin 2026 à Porcieu-Amblagnieu

Frédéric Di Méglio, président de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins, la commission Nationale nage en eau vive avec la participation du comité régional AURA ont le plaisir de vous accueillir les 6 et 7 juin 2026 pour le championnat de France de slalom à Porcieu Amblagnieu.

Comité d'Organisation

Responsable de l'organisation :	Lauriane AUDOUY
Juges de départ :	Olivier DAVID
Juges d'arrivée / Chronométrateur :	Françoise GRAND – Laurence KOPCZYNSKI
Secrétaire à l'arrivée :	Lauriane AUDOUY
Contrôleur matériel compétiteurs :	Lauriane AUDOUY
Responsable matériel :	Françoise GRAND
Délégué fédéral :	Olivier DAVID
Escortes homme & femme : traceur:	Présents lors de la manifestation Sébastien GRAND

Comité de Course

Directeur de Course :	Olivier DAVID
Chargé de mission compétition :	Yohann WURSTHORN
Responsable sécurité	David BROOKES
Responsable chronométrage :	Yohann WURSTHORN
Responsable des juges :	Olivier DAVID
Responsable informatique :	Lucie GRAND

Comité de compétition

Présidente de la CN – NEV :	Françoise GRAND
Responsable de l'organisation :	Lauriane AUDOUY
Directeur de Course :	Olivier DAVID
Représentant des compétiteurs :	Élu par les chefs d'équipe la veille de la compétition.

Jury de compétition

Présidente de la CN – NEV :	Françoise GRAND
Chargé de mission compétition :	Yohann WURSTHORN
Directeur de Course :	Olivier DAVID
Responsable chronométrage :	Yohann WURSTHORN
Responsable des juges :	Olivier DAVID
Représentant des compétiteurs :	Élu par les chefs d'équipe la veille de la compétition.

6 et 7 juin 2026 à Porcieu-Amblagnieu

Règlement

Le règlement appliqué est **le règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM.**

Les présidents ou responsables de clubs, engagent les compétiteurs en tenant compte de leur niveau et de la classe du torrent (III-IV). Ils en assument la responsabilité. Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2026 + assurance loisirs 1 ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.

Pour les adultes :

Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, daté de moins de 1 an au jour de la compétition et délivré par tout médecin.

Pour les Mineurs :

Seule est exigée la présentation d'une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé (moins d'un an) tel que prévu depuis 2021 pour tous mineurs. Questionnaire et attestation de réponses négatives FFESSM en ligne sur <https://medical.ffessm.fr>
Les deux autorisations, parentale et parentale pour le contrôle anti-dopage.

Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription. De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle anti-dopage (cas de disqualification).

Équipement :

Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ. Les palmes en fibres sont interdites pour les catégories benjamins et minimes. Une vérification du matériel sera faite la veille ou le jour de la compétition.

Sécurité :

Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation pour la Sécurité (avec le niveau requis nécessaire).

Le comité d'organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants.

Le comité de compétition pourra :

- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

6 et 7 juin 2026 à Porcieu-Amblagnieu

Programme

Samedi 6 juin 2026

- 10 H à 12 H : Confirmation des engagements au PC Course par le chef d'équipe.
- 10 H à 12 H : Contrôle du matériel pour la compétition
- 10 H à 19h45 : Reconnaissance du parcours par les compétiteurs. Navigation libre sous la responsabilité des clubs. **ATTENTION : nous n'avons pas l'exclusivité du bassin donc il faudra naviguer avec les clients de la base sur le bassin (exclusivité du bassin de 18h à 20h)**
- 19 H 30 : Réunion du comité d'organisation et de l'équipe sécurité.
- 20H : Cérémonie d'ouverture + Retrait des dossards par le chef d'équipe. Élection du représentant des Nageurs.
- 20H30 : repas (inscription obligatoire)

Dimanche 7 juin 2026

- 8H30 : Installation des juges, des chronométreurs et des équipes de sécurité
- 9 H : 1^{er} départ du sélectif (départ toutes les minutes).
- 12H : Départ jeunes (départ toutes les minutes).
- 14H: Cérémonie de Remise des résultats et des prix. Suivie d'un vin d'honneur

Lieu PC course : isle de la serre Chemin de l, 631 Isle de la Serre, 38390 Porcieu-Amblagnieu

Lieu cérémonie d'ouverture et cérémonie de remise : isle de la serre Chemin de l, 631 Isle de la Serre, 38390 Porcieu-Amblagnieu

Contacts utiles

Responsable de l'organisation

Nom : Lauriane AUDOUY
Mail : lauriane.audouy@gmail.com
Téléphone : 0625871404

Contact 2

Nom : Françoise GRAND
Mail : m.francoise.grand@wanadoo.fr
Téléphone : 0645918583

6 et 7 juin 2026 à Porcieu-Amblagnieu

Parcours



6 et 7 juin 2026 à Porcieu-Amblagnieu

Les hébergements

Lieu 1 : isle de la serre Chemin de l, 631 Isle de la Serre, 38390 Porcieu-Amblagnieu

Lieu 2 : CAMPING DE LA VALLEE BLEUE 290 Chamboud, 38390 Montalieu-Vercieu

Liste non exhaustive

6 et 7 juin 2026 à Porcieu-Amblagnieu

Autorisation parentale pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur les mineurs

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*) Je soussigné :

Personne investie de l'autorité parentale de :

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le : À :

Signature du dépositaire de l'autorité parentale :

(*) Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

Autorisation parentale

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type : · Descente

Genre de la manifestation : CDF slalom Montalieu Vercieu

Lieu : Porcieu amblagnieu

Date : 6/7 juin 2026

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à

Domicilié au

.....

Agissant en qualité de Personne investie de l'autorité parentale Autorise

· Mon fils · Ma fille · L'enfant :

Né(e) le / / à

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur. Cette autorisation est valable du :

..... Au

Fait à :

le :

Signature :

6 et 7 juin 2026 à Porcieu-Amblagnieu

Inscription repas (rougail saucisse, riz, fromage blanc, tarte aux pommes)

Club :

Coût : 13 euros par personne

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Frais inscription repas : x euros =

***Date limite d'inscription :* 22 mai 2026**

Paiement par chèque auprès de Françoise Grand, à remettre le jour de la reconnaissance.

La fiche d'inscription sont à envoyer à Françoise GRAND et Lauriane AUDOUY prunier par mail à :
m.francoise.grand@wanadoo.fr et lauriane.audouy@gmail.com